

Durée : 7 heures (1 jour)

Durée de validité: 5 ans

Pré requis :

- * Savoir parler lire et écrire le français,,
- * Avoir plus de 18 ans.
- * L'accessibilité à la formation pour les personnes en situation de handicap est étudiée en amont selon les informations fournies .

Personnes concernées

Salarié du Maître d'Ouvrage ou du Maître d'Œuvre, responsable de projet devant intervenir en préparation ou suivi des projets de travaux.
 Concepteur : Personnel ayant une mission de conception de chantier en lien avec les réseaux.

Type de formation: Présentiel



Objectifs

- * Acquérir ou mettre à jour ses connaissances sur la réglementation DT*-DICT** et le guide technique
- * Comprendre les enjeux liés au contrôle des compétences (examen AIPR) par rapport aux obligations réglementaires de l'Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux.
- * S'entraîner sur les questions QCM « Concepteurs».
- * Passer l'examen sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique - Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.

Méthode pédagogique

- * Méthodes inductives, participatives et directives alternées en fonction de la réactivité du groupe et des questions posées.
- * Echange d'expérience favorisant la prise de conscience de l'utilité de l'analyse des risques notamment dans le cadre de l'interactivité.
- * Mise en situation à travers des cas concrets vécus par les stagiaires.

Moyens pédagogiques

- * Vidéo projecteur,
- * Remise de document regroupant l'ensemble de la formation ,
- * Salle de formation équipée d'ordinateurs / tablettes connectés à internet.

La formation est assurée par des formateurs des formateurs « concepteurs » assurant des missions techniques auprès des entreprises et formés régulièrement.

Parcours pédagogique

CONTEXTE ET RÉGLEMENTATION

- Présentation et enjeux du contexte réglementaire.
- Les différents acteurs, leurs rôles et leurs obligations respectives (concepteur, encadrant, opérateurs).
- La procédure de mis en place (DT suivi de DICT DT DITC conjointe ATU).
- La responsabilité des acteurs et les sanctions applicables.
- Les principaux documents.

LA MISE EN OEUVRE DU CHANTIER

- Les documents nécessaires sur un chantier,
- Les piquetages et marquages au sol,
- Conditions, responsabilités et déclaration d'un arrêt de chantier,

SAVOIR PRÉPARER SON INTERVENTION

- Les différentes classes de plan,
- Les méthodes existantes pour le repérage des réseaux,
- Règles de sécurité lors des travaux à proximité des réseaux.

TRAVAILLER À PROXIMITÉ DES RÉSEAUX

- Règles d'organisation du chantier pour assurer la sécurité lors d'interventions à proximité des réseaux.
- Les risques liés aux opérations à proximité des réseaux.
- Les distances de sécurité à respecter selon les types de réseaux.
- Les outils et méthodes à employer selon les cas, ce qu'il ne faut pas faire.

EN CAS D'ANOMALIES

- Mesures à respecter en cas d'accident,
- La règle des 4A pour réseau gaz,
- Déclaration de dommages, responsabilités de l'entreprise.

EVALUATION

- * Test théorique national (QCM) sur la plate-forme du Ministère de la Transition Ecologique et de la Cohésion des Territoires—Ministère de la Transition Energétique - Secrétariat d'Etat Chargé de la Mer.
- Le questionnaire comprend 40 questions (80 points)
- La réussite de l'examen est conditionnée par l'obtention

d'au moins 60 % de bonnes réponses c'est-à-dire 48 points sur 80.

ATTESTATION

Attestation réussite à l'examen remise aux participants et à l'employeur en fin de formation qui permettra au chef d'entreprise de délivrer l'AIPR selon le modèle CERFA N° 15465*01.

*DT : Déclaration de projet de travail

**DICT : Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux

Attestation de formation délivrée en fin de formation.